



Litige sur un contrat pour une alarme

Par **gourmandine**, le **01/11/2008** à **17:13**

Bonjour,rnrnVoilà : j'ai fait poser deux alarmes, l'une dans mon resto et l'autre a mon domicile ,le matériel est tout a fait indentique dans les deux cas les prestations liées au contrat sont identiques par contre je paie 82 € pour le resto et l'autre 35 € (maison). Qand j'appelle la société ATS ils me disent que c'est normal et moi je ne trouve pas cela normal je leur ai donc demandé pour arreter tout et qu'il reprenne leur matériel, ils m' ont répondu que je ne pouvais pas et que j'étais obligé de payer pendant 5 ans.rnrnJe pense que c'est du crédit maquillé alors que quand le representant est passé, il ne nous pas du tout parlé de cela, il nous presentait cela en offre promotionnelle et si demain je revend le resto ou si je déménage, je suis obligé de continuer à faire payer les nouveaux acquéreurs. C'est honteux.rnrnJe vous demande quel est mon recours ?rnrnMerci de me répondre.rn.....rn.....

Par **Tisuisse**, le **02/11/2008** à **07:55**

Bonjour,rnrnLa première chose qu'il convient de faire est de relire très attentivement votre contrat, d'en vérifier les clauses relatives aux prestations accordées, à sa durées aux conditions de résiliation, est.rnrnQue le tarif du restaurant soit plus cher, même si c'est le même matériel qui est posé, peut être justifié par le nombre de détecteurs de présence ou de contacteurs-choc, probablement plus élevé que pour un appartement, et par le fait que le tarif de base soit plus cher pour un local professionnel que pour une habitation.rnrnUne fois ces vérifications faites, revenez nous en parler.rnrnPS : pas d'infos personnelles (adresse e-mail et tél.) sur le forum, SVP, merci.

Par **gourmandine**, le **03/11/2008** à **16:59**

bonjournj'ai regarder sur le contrat et au sujet de la résiliation du contrat il est indiquer que si j'arrete le contrat je le devais toute les échéances qui n'ont pas été payer plus 10% du restant dû alors que je n'ai jamais signer a ma connaissance un papier qui indique que je faisais un crédit.je prend cela comme un crédit caché et le commercial de la société ATS me l'à présenter comme une OFFRE promotionnel et que je n'avais qu' un abonnement a payer par mois pour la maintenance et pour le service téléphonique .au sujet de la différence de prix entre le restaurant et ma maison je ne comprend toujours pas car c'est exactement le même matériel avec le même nombre de détecteur le même nombre de bip au porte ,le restaurant en superficie est plus petit que la maison.rnrncordialement